

ÉCOLE DE MUSIQUE

AGGN 130
DE L'UGDA

Museksschoul Westen



Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025

Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.**
- Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte : toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. **L'abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera **l'arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 1 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par l'administration communale. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical) : Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site : <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical et formation musicale)					
Cours	Conditions d'admission	Horaires des cours *	Lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'école fondamentale	Mardi 13h00 - 14h00 ou 15h00 - 16h00	Ecole fondamentale de Bridel	gratuit	/
Éveil musical 3	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'école fondamentale	Mardi 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00	Ecole fondamentale de Bridel		
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'école fondamentale	Mardi 13h00- 14h00 Jedi 14h00- 15h00	Ecole fondamentale de Bridel		100€
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	Mardi 14h00 - 15h30 Jedi 15h00 - 16h30	Ecole fondamentale de Bridel		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	Mardi 15h30 - 17h30 Jedi 16h30 - 18h30	Ecole fondamentale de Bridel		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	Mardi 17h30 - 19h30	Ecole fondamentale de Bridel		
Formation musicale 1 (FR/GB)	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'école fondamentale	Jedi 14h00 - 15h00 Samedi 13h00 - 14h00	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		
Formation musicale 2 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Jedi 15h00 - 16h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		
Formation musicale 3 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Jedi 16h30 - 18h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		
Formation musicale 4 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Samedi 10h30 - 12h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		

Cours	Conditions d'admission	Horaires des cours *	Lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)			
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)		
Formation musicale 5	avoir réussi l'année précédente	Mardi 17h15 - 19h15	Am Pavillon - Ecole de musique à Kehlen	75 €	100 €		
		Mercredi 16h00 - 18h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange				
Formation musicale 6	avoir réussi l'année précédente	Lundi 17h30 - 19h30	Am Pavillon - Ecole de musique à Kehlen	75 €		100 €	
		Mercredi 18h00 - 20h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange				
Formation musicale accélérée 1	un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	Mardi 18h00 - 20h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange	gratuit			100 €
		Mercredi 19h00 - 21h00	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer				
Formation musicale accélérée 2	avoir réussi l'année précédente	Lundi 18h00 - 20h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange)	gratuit	100 €		
		Jedi 19h00 - 21h00	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer				

COURS COLLECTIFS (Formation théâtrale et pratique collective)					
Cours	Conditions d'admission	Horaires des cours *	Lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation théâtrale	à partir de 7 ans jusqu'à 13 ans	Lundi 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00 ou 18h00 - 19h00	Am Pavillon - Ecole de musique à Kehlen	gratuit	/
		Mardi 14h00 - 15h15 ou 15h15 - 16h20 ou 16h20 - 17h25 ou 17h25 - 18h30			
		Samedi 09h00 - 10h30 ou 10h30 - 12h00 ou 12h00 - 13h30	Château Schauenburg à Bertrange		
Formation chorale pour enfants et jeunes	à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans suivre en parallèle le cursus de formation musicale	Lundi 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00	Ecole fondamentale de Bridel	gratuit	
Chant choral pour adultes	à partir de 15 ans	Lundi 20h00 - 21h00	ArcA - Ecole de musique à Bertrange	gratuit	100 €
		Mercredi 20h00 - 21h30	Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer		

* Sous réserve de changements au vu des inscriptions

COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset : flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset : avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - Pour les cours d'instrument, l'élève a l'obligation de disposer de l'instrument choisi
Piano / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes (violon et violoncelle)	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de la formation musicale 2 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - cours de cordes : seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte) - pour les cours d'instrument, l'élève a l'obligation de disposer de l'instrument choisi - pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile
Chant individuel	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		
Inférieur 3 + 4, Moyen	100€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

Inscriptions et informations utiles

La fiche d'inscription 2024/2025 est à envoyer **uniquement** à inscriptions.westen@ugda.lu du **13 mai jusqu'au 26 mai 2024**.
Merci de bien préciser dans l'objet du mail: "Kopstal - votre Nom".

Museksschoul Westen

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA

Patricia Soares
Tél. : 22 05 58 - 39 / mail : patricia.soares@ugda.lu

Kopstal

Responsable local

Raoul Weicker
mail : raoul.weicker@kopstal.lu

Administration communale de Kopstal

Lynn Heintz
Tél. : 27 32 72 306 / mail : lynn.heintz@kopstal.lu

Formation instrumentale	Instrument <input type="checkbox"/>	_____	Instrument à préciser
Formation vocale	Chant individuel <input type="checkbox"/>		
Formation théâtrale	Théâtre <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*
Pratique collective	Formation chorale pour enfants et jeunes <input type="checkbox"/>	_____	Horaire*
	Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école , indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Date _____ Signature (pour les mineurs, signature du tuteur)

**La rentrée de l'école de musique aura lieu
le mercredi 18 septembre 2024.**